

Blois, le 13 novembre 2023

ENGAGEMENT DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS : LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL INSTAURE UNE AIDE INCITATIVE

Afin d'encourager et de soutenir l'engagement des jeunes Loir-et-Chériens au service de leurs concitoyens, le Conseil départemental de Loir-et-Cher met en place une aide exceptionnelle d'une valeur de 41 euros qui s'adresse à chaque jeune inscrit dans l'une des sections locales de [l'union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher \(UDSP 41\)](#). Le bénéfice de cette aide est cumulable avec le chèque sport culture si les [Jeunes Sapeurs-Pompiers \(JSP\)](#) s'inscrivent par ailleurs, pour la première fois, à une activité sportive ou culturelle.

Compte-tenu des enjeux relatifs à la mise en œuvre de la politique publique de secours et de promotion de la sécurité civile dans le département de Loir-et-Cher, le Conseil départemental a décidé d'apporter son soutien financier pour favoriser les inscriptions dans les sections départementales de Jeunes Sapeurs-Pompiers relevant de l'UDSP 41. Pour soutenir cet investissement, le Département participe au financement des inscriptions en attribuant à l'UDSP 41 une somme de 41 € pour chaque jeune inscrit dans une section JSP en remboursement de la moitié des frais d'inscription fixés à 80 €. L'UDSP 41, en lien avec les sections JSP, procède ensuite au versement de l'aide aux familles.



**UNION DÉPARTEMENTALE
SAPEURS - POMPIERS**
LOIR-ET-CHER

« Cet engagement des jeunes au service de la collectivité mérite d'être encouragé. C'est pourquoi le Département, premier partenaire des territoires, soutient l'action de l'union départementale des sapeurs-pompiers de Loir-et-Cher pour consolider et dynamiser, dès à présent et pour l'avenir, les effectifs de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires afin d'assurer, dans de bonnes conditions, la sécurité civile du territoire. L'engagement des jeunes Loir-et-Chériens dans un cursus de Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) contribue en effet à constituer un futur vivier de recrutement potentiel. Cette aide reflète l'ambition du Département, en cohérence avec sa vision stratégique, de faire de la sécurité des Loir-et-Chériens une préoccupation collective. » déclare Philippe Gouet, président du Conseil départemental.

Pour en savoir plus :

Sur les Jeunes Sapeurs-Pompiers : [Devenir JSP en Loir-et-Cher](#)

Sur l'UDSP 41 : udsp41@sdis41.fr ou 02 46 92 96 90

Sur les Sapeurs-Pompiers du Loir-et-Cher : [SDIS 41](#)

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60